



Bruxelles, le 22 mars 2016

A l'attention des parents des élèves de **l'enseignement obligatoire**

Chers Parents,

Vu les événements tragiques que nous traversons, des mesures particulières concernant l'organisation des écoles ont été prises. Nous vous demandons instamment de les respecter dans l'intérêt de toutes et tous et particulièrement dans celui de vos enfants, nos élèves.

**Consignes de sécurité à respecter par toutes et tous**

- **Dans le fondamental** (maternel et primaire), **l'ouverture des portes s'effectue uniquement entre 7h et 8h30.**
- **Dans le secondaire, pour les élèves qui ont cours dès la 1<sup>ère</sup> heure, l'ouverture des portes s'effectue entre 7h30 et 8h.** Dans un autre cas, l'entrée se fait selon l'horaire établi avec identification sur présentation du journal de classe, de la carte d'étudiant, ...
- Le contrôle est renforcé à l'entrée et lors de la sortie de l'école.
- Le bâtiment est fermé dès 8h30 dans le fondamental et dès 8h dans le secondaire.
- L'accès au bâtiment est réservé
  - aux élèves
  - au personnel de l'école (administratif, pédagogique, paramédical et d'entretien).
  - aux personnes **préalablement et clairement identifiées** et ayant un RV
- **Les sorties durant le temps de midi ne sont pas autorisées.** Tous les élèves restent au sein de l'établissement et se munissent le cas échéant d'un repas « tartines » à l'exception de ceux inscrits aux repas chauds qui sont maintenus.
- **Toutes les activités extérieures** (sorties, excursions, piscines, visites médicales, activités sportives, ...) **sont suspendues.**
- **Dans le secondaire, les licenciements en journée ne sont pas autorisés** à l'exception d'un licenciement éventuel de la (les) première (s) et de la (des) dernière(s) heure(s).
- Dès la sortie de l'école, il convient de quitter rapidement l'entrée de l'école afin de ne pas bloquer le passage pour les autres parents.

Par ailleurs, veuillez noter que **les cours de l'Académie des Arts sont suspendus.**

Ces différentes mesures sont d'application jusqu'à nouvel ordre.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre collaboration dans l'intérêt de toutes et tous.

**Faouzia HARICHE**  
Echevine de l'Instruction publique,  
de la Jeunesse et de la Petite enfance

**Yvan MAYEUR**  
Bourgmestre